

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 21

Dont pouvoirs : 5

Votes pour : 21

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 14/12/2022

Date d'affichage : 26/12/2022

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

23 DEC. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Amandine MORENO, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Ghyslaine SAIZ.

Étaient absents excusés : Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, M. Sébastien AMOUROUX, M. Jean-Michel BALLARIN, Mme Martine DAFFOS.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE.

Procurations : Mme Nicole GIMENEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jean-Michel BALLARIN en faveur de M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Stéphane PEILLE.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-134**

Domaine : 8.9 - Culture

OBJET : Salle de Spectacles : **ESPACE CATHARE – Saison Culturelle 2022-2023. Approbation de la programmation, budget prévisionnel et tarifs des spectacles.**

La programmation pour le premier semestre 2023 est composée de 14 représentations qui s'établit comme suit :

	SPECTACLES		DATE DE REPRÉSENTATION	COÛT PRÉVISIONNEL	PRIX D'ENTRÉE
1	LEAN WOLF	Saison Culturelle	27 janvier 2023	1 200.00	10€
2	ARNO ASKOY	Saison Culturelle	17 février 2023	3 860.00	10€
3	LES FOLIES FERMIERES	Saison Culturelle	24 février 2023	3 600.00	10€
4	FUZZ TOP	Saison Culturelle	3 mars 2023	3 500.00	10€
5	CLARENDA	Saison Culturelle	12 mars 2023	GRATUIT	10€
6	G63	Saison Culturelle	17 mars 2023	1 200.00	10€
7	CIRCLE OF MUD	Saison Culturelle	24 mars 2023	3 200.00	10€
8	COPLA	Saison Culturelle	31 mars 2023	3 300.00	10€
9	MORGAN GUILLOU	Saison Culturelle	7 avril 2023	1 000.00	10€
10	LE CAP'S	Saison Culturelle	15 AVRIL 2023	3 500.00	10€

11	ODETTE ROMAN	Saison Culturelle	23 AVRIL 2023	GRATUIT	10€
12	AYMERIC MAINI	Saison Culturelle	28 avril 2023	1 250.00	10€
13	007LTE	Saison Culturelle	12 mai 2023	2 400.00	10€
14	VOLTE FACE	Saison Culturelle	2 juin 2023	600.00	10€
COÛT PRÉVISIONNEL				28 610.00	

Le Budget Prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Coût spectacles	28 610.00€	Billetterie	4 500.00€
Frais hébergement + restauration + déplacement	4 400.00€	Autofinancement communal	49 266.00€
Frais de SACEM	1 500.00€		
Divers	1 400,00 €		
Imprimerie	2 856,00 €		
Frais de personnel	15 000,00 €		
TOTAL	53 766.00€		53 766.00€

M. Le Président propose de fixer les tarifs d'entrée aux spectacles de la manière suivante :

Tarif individuels à 10€ (gratuité pour les enfants de moins de 10 ans).

M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver la programmation de la saison culturelle de l'Espace Cathare 2022-2023 telle que sus visée.
2. D'approuver les tarifs sus mentionnés.
3. D'imputer les dépenses et recettes en section de fonctionnement du BP 2023.
4. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

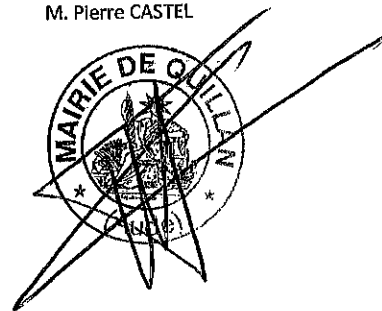
Il demande d'en délibérer

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 21 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Pierre CASTEL



2022-134

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-12-23T10-41-29.00 (MI242186379)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20221223-2022-134-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Salle de Spectacles : ESPACE CATHARE - Saison Culturelle 2022-2023. Approbation de la programmation, budget prévisionnel et tarifs des spectacles.

Date de décision : Dec 23, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.9. Culture

Acte : [MA-DEL-2022-134.PDF](#)

Préparé

Date **23/12/22 à 10:41**

Par **JORDAN Edouard**

Transmis

Date **23/12/22 à 10:41**

Par **JORDAN Edouard**

Accusé de réception

Date **23/12/22 à 10:58**